

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL 27 AOUT 2020**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames LOCU-CHARLIER, JOLY et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, KUJNI, LORIN,

Absents excusés : Messieurs ROYER, MICHEL F, MICHEL A et Mme MISCHLER

Date de la convocation : 21/08/2020

Monsieur Mathieu FERREUX est nommé secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Avenants marché de travaux

a- Avenant n° 2 lot 1 GROS ŒUVRE SARL FRENOT RAMBOZ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant au marché de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux concernant le lot gros œuvre d'un montant de 13 051.34 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 de l'entreprise FRENOT-RAMBOZ.

b- Avenant n° 1 lot 7 ELECTRICITE EURL PERNOT 3^E

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant au marché de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux concernant le lot électricité d'un montant de 5 395.00 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 de l'entreprise PERNOT 3E

2- Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune d'acheter du terrain agricole à Monsieur André BULLY, une première proposition lui a été envoyée d'un montant de 17.50 € l'are, soit 668.50 € pour 3 820 m² (38.20 ares). Monsieur BULLY propose un prix de vente à 26.18 € l'are.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'acheter le terrain pour la somme de 26.18 € l'are, soit un montant total de 1 000.00 € pour 38.20 ares

3- Rapport prix qualité du service eau potable 2019

Monsieur REYMOND, adjoint au Maire présente le rapport du prix, la qualité du service (RPQS) de distribution en eau potable de l'année 2019.

Il informe le conseil municipal que le nombre d'abonnement (380) est inchangé par rapport à 2018, la commune compte 11kms de linéaire de réseau. La quantité d'eau vendu sur 2019 est de 29 895 m³ en baisse par rapport à 2018.

Ce rapport est consultable en mairie.
Approbation du RPQS par le conseil municipal.

4- Installation d'une restauration ambulante

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'installation sur la commune d'un commerce ambulante (FOOD TRUCK), proposant la vente de frites, hamburgers, tartines et sandwiches un soir en semaine de 18h30 à 21h00.

Monsieur le maire précise que l'occupation du domaine public nécessite la fixation d'une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'installation d'un commerce ambulante sur le parking de l'école un soir par semaine et fixe la redevance d'occupation du domaine public à 50 € par an.

Monsieur le Maire délivrera un arrêté municipal autorisant le commerçant à occuper le domaine public à des fins commerciales.

5- Création de poste

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'augmentation des effectifs, qu'au vue du protocole sanitaire contre à l'épidémie de COVID-19, et suite au départ d'un agent, des modifications sont indispensables pour l'aménagement des activités périscolaires (cantine et garderie).

Il propose donc de créer un poste pour assurer la garderie du matin et du soir, l'accompagnement et la surveillance lors des repas et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire précise également que le recrutement d'un agent pour quelques heures hebdomadaires sera probablement nécessaire pour renforcer le service périscolaire et assurer l'entretien des locaux.

6- Numérisation des registres d'état civil

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin d'améliorer la conservation des registres d'Etat civil et réduire la manipulation de ceux -ci, il envisage de faire numériser les actes d'état civil.

Il présente la proposition du SIDEC :

- Coût de la numérisation et indexation des registres d'état civil : 0.40 € l'acte (1994 actes),
- Coût de la gestion administrative et de l'intégration des actes dans le logiciel 690 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité de procéder à la numérisation des actes d'état civil pour un montant total de 1 487.60 €.

7- Retrait du syndicat horticole et d'embellissement de la région de Champagnole des communes de Entre Deux Monts et de la Favière

Lors de sa séance du 29 juillet 2020, le comité syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole a accepté, à l'unanimité, le retrait des communes de ENTRE-DEUX-MONTS et de LA FAVIERE.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales l'article 5211-19, cette question doit être soumise pour avis à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Approbation par le conseil municipal, à l'unanimité du retrait des communes de Entre -deux-Monts et La Favière du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole.

8- Retrait de la délibération nommant les délégués du SICTOM

Monsieur le Maire explique qu'en date du 11 juin 2020 le conseil municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au comité syndical du SICTOM de la région de Champagnole.

La commune ayant transféré la compétence de collecte et le traitement des déchets ménagers à un groupement intercommunal elle n'est plus autorisée à disposer de cette compétence, par conséquent la Préfecture du Jura a demandé au conseil municipal de retirer cette délibération.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le retrait de la délibération n° 2020-04-22 du 11 juin 2020.

III DOSSIERS EN COURS

✓ Travaux

Monsieur le Maire présente des devis :

- MARKOSOL pour le marquage piétons : 1 489.20 €
- HCE pour l'enrobé : 3 380.00 €
- POINT A TEMPS 2 268.00 €

IV QUESTIONS DIVERSES

Madame Johanna JOLY demande si des projets de constructions sont prévus sur les espaces verts. Monsieur le Maire explique que plusieurs certificats d'urbanisme, ont été déposés afin de savoir si les parcelles sont constructibles, à titre d'information.

Cize, le 28 Août 2020

Le Maire



Philippe WERMEILLE



